



Présidence : Slovénie

564ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 21 juillet 2005

Ouverture : 10 h 10

Clôture : Midi

2. Président : M. J. Lenarčič

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE AUTRICHIEN DES
AFFAIRES ETRANGERES, S. E. Mme URSULA
PLASSNIK

Ministre autrichien des affaires étrangères (PC.DEL/785/05 OSCE+),
Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/780/05), Moldavie (également au nom de
l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de l'Ukraine) (PC.DEL/778/05), Fédération de
Russie (PC.DEL/777/05 Restr.), Arménie, Canada (également au nom de
l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/782/05),
Albanie, Président (CIO.GAL/112/05 OSCE+), Représentant de l'Assemblée
parlementaire de l'OSCE, Finlande, Directeur du Centre de recherche de
l'OSCE

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Conférence internationale tenue à Batoumi (Géorgie) le 10 juillet 2005* :
Géorgie (PC.DEL/783/05), Royaume-Uni-Union européenne (les pays
adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, les pays candidats, à savoir la
Croatie et la Turquie, ainsi que l'Albanie, l'ex-République yougoslave de
Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et
d'association et éventuels pays candidats, ainsi que la Moldavie et l'Ukraine,
souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/776/05), Fédération de Russie

b) *Résolution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE concernant la Moldavie* :
Représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Moldavie
(PC.DEL/779/05)

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES MODALITES
D'ORGANISATION ET LE CALENDRIER
INDICATIF DES CONSULTATIONS DE HAUT
NIVEAU DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 687 (PC.DEC/687) sur les modalités d'organisation et le calendrier indicatif des consultations de haut niveau de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LES
ETATS FINANCIERS POUR L'ANNEE
S'ACHEVANT LE 31 DECEMBRE 2004 ET LE
RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 688 (PC.DEC/688) sur le rapport financier et les états financiers pour l'année s'achevant le 31 décembre 2004 et le rapport du vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/109/05) : Président

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 28 juillet 2005 à 10 heures, Neuer Saal